

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/08-428-135 du 16/06/08

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE - ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. CHAIGNEAU - Tel : 04 42 91 71 64 - Fax : 04 42 91 70 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- **VU** le décret n°59-38 du 2 janvier 1959, portant RAP du 2 janvier 1959 pour l'application de la loi 511115 du 21 septembre 1951
- **VU** le décret n°59-1423 du 18 décembre 1959 modifié par le décret n° 71-745 du 10 septembre 1971

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membre de la commission régionale des bourses nationales d'études du second degré au titre de l'année scolaire 2008-2009 :

- 1 - M. Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Président

Membres du personnel de l'enseignement public

- 2 - M. ROLLIN, Proviseur du lycée Périer- MARSEILLE
- 3 - Mme PARNY, Principale du collège Arc de Meyran- AIX-en-PROVENCE
- 4 - Mme BERTRAND, Professeur au collège Rocher du Dragon – AIX-en-PROVENCE
- 5 - M. PARIAUD, Doyen des IEN-ET Rectorat
- 6 - M. GARCIA, IEN adjoint – IA 04
- 7 - Mme SANTIAGO, Professeur au lycée Vauvenargues AIX-en-PROVENCE
- 8 - M. BARROERO, Proviseur du lycée M.M. Fourcade - GARDANNE
- 9 - Mme SEGHIR- MOURADIAN, Principale au Collège M. Javelly -RIEZ
- 10 - Mme BOILLEAU, Proviseur du lycée professionnel La Viste - MARSEILLE

Représentants des Fédérations de Parents d'élèves de l'enseignement public

- 11 - Mme GRANIER - F.C.P.E.
- 12 - M. DUPUY - F.C.P.E.
- 13 - M. FLOUPIN - F.C.P.E.
- 14 - M. WALLON –F.C.P.E
- 15 - Mme PELOFFY- P.E.E.P.
- 16 - M. DAUGEAT - P.E.E.P.

Personnalités désignées par M. le Préfet de Région

Deux Conseillers Généraux

- 17 - M. MASSOT, Conseiller Général du canton de Veynes – 05008 GAP
- 18 - M. FERRAND, Conseiller Général de Vaucluse, Rue Viala 84000 AVIGNON

Deux Maires

- 19 - M. GAUDIN, Maire de Marseille ou son représentant
- 20 - Mme ROIG, Maire d'Avignon ou son représentant

Représentant des Offices Départementaux des Anciens Combattants

- 21 - M. le représentant du service social de l'Office Départemental des Anciens Combattants - 47, Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE

Représentants des établissements d'enseignement privé habilités à recevoir des boursiers nationaux

- 22 - M. CARASCO, Directeur du lycée privé Clovis Hugues – 1, rue Fernand Dol -13100 AIX-en-PROVENCE
- 23 - M. CLEMENT, Directeur de la Nativité – 8 rue Jean Andréani - 13100 AIX-en-PROVENCE

Représentants d'établissements techniques privés reconnus

- 24 - M. COHEN ZAGOURI, Directeur de l'ORT Léon Bronson – 9, rue des Forges – 13010 MARSEILLE
- 25 - M. AMODIO, Directeur du lycée technique privé Charles Péguy – 102, rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE

Représentant des Parents d'élèves de l'enseignement privé

- 26 - Mme HEMARD - Présidente de l'URAPEL, 20 rue Dieudé - 13006 MARSEILLE

Membres ayant voix consultative

- 27 - MM. les Inspecteurs d'Académie
I.A 13 - M. TREVE, représenté par Mme BOUZIANE
I.A 84 - M. CAYLA, représenté par M. MOSCA
I.A 04 - M.CHARLOT, représenté par M.HOURS
I.A 05 - M.BARRIERE, représenté par Mme CELLA
- 28 - M. le Directeur des Services fiscaux, allée d'Estienne d'Orves - 13090 AIX-EN-PROVENCE
- 29 - M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, 154 avenue de Hambourg - 13285 MARSEILLE Cedex 08

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 juin 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités